



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE  
SANITAIRE DE PREVOYANCE

# Rapport **annuel** 2015

& Annexes  
actualisées

# Qui sommes-nous ?


## Missions, caractéristiques, moyens

Les meilleures pratiques, pour les meilleures solutions.

Au service de la prévoyance professionnelle de nos assurés, depuis plus de 30 ans.

La FISP (Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance / [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch)) est une institution de prévoyance professionnelle créée et dirigée par ses assurés et adhérents, afin de leur offrir les solutions « 2<sup>ème</sup> pilier » les plus efficaces et les mieux adaptées à leurs besoins :

- Etablissements hospitaliers ou entreprises économiquement liées au monde de la santé, ses adhérents ont choisi une solution propriétaire, entièrement dédiée à satisfaire les besoins spécifiques de leurs collaborateurs, assurés à la FISP.
- Avec plus de 10'000 assurés et plus de 1,3 milliard de placements, la FISP bénéficie d'une assise financière saine et d'une organisation efficace, dont témoignent les indicateurs analysés régulièrement par experts et autorité de surveillance.
- Son organisation, sans actionnaires à rémunérer, témoigne d'une démarche pragmatique et professionnelle : la FISP s'appuie sur une structure opérationnelle évolutive, bénéficiant d'une veille concurrentielle permanente, comprenant un employé (Direction) et des mandats externes spécialisés dans divers domaines: Gestion administrative et comptable, Organe de révision, Expert en prévoyance, Placements financiers, Gestion du parc Immobilier direct.
- Les 8 membres du Conseil de Fondation, élus par les employeurs et les collaborateurs assurés, et les commissions qui en découlent, se donnent les moyens de définir et d'atteindre des objectifs de prévoyance de haute qualité.
- Cette stratégie en faveur d'une « Prévoyance Responsable » et les missions définies par la Fondation se déclinent naturellement dans les actions menées par la direction et les commissions ad hoc.
- Fondée sur une gestion des risques professionnelle et un respect des principes de bonne gouvernance, cette mission se concrétise depuis plus de 30 ans en résultats en faveur des assurés.



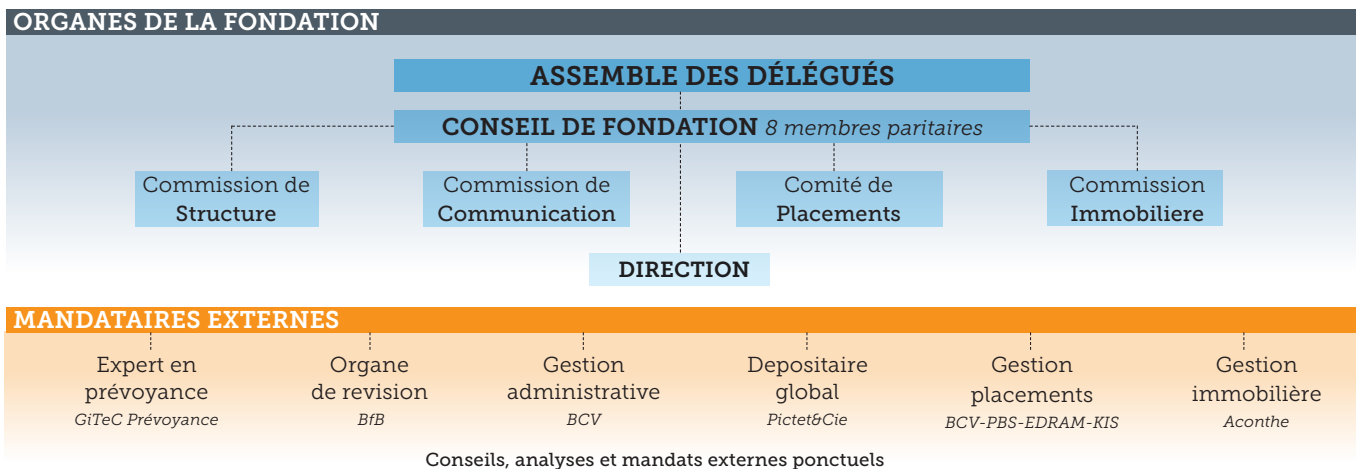
**Fondée sur une gestion des risques professionnelle et un respect des principes de bonne gouvernance, cette mission se concrétise depuis plus de 30 ans en résultats en faveur des assurés.**

# Structure organisationnelle

## Ressources internes et Partenaires mandataires



Les moyens de répondre aux besoins de nos adhérents et de nos assurés.  
Avec une priorité absolue: le plus justement et le plus efficacement.



- Une structure économe et performante, faisant appel aux meilleures pratiques en matière de technique de gestion de risques et de gouvernance.
- Une conduite mettant en avant les vertus du pragmatismes et la priorité donnée aux parties prenantes essentielles, nos assurés et adhérents.
- Un modèle mutualiste sans actionnaires et paritaire employés-employeurs :
  - doté de compétences professionnelles propriétaires, intégrées notamment via une organe executif interne de Direction,
  - orienté et contrôlé par un Conseil de Fondation formé et éclairé sur les enjeux majeurs de la mission de prévoyance de la Fondation.

### Conseil de fondation

#### Président

M. François JACOT-DESCOMBES  
Délégué «employeurs»  
Directeur général Ensemble Hospitalier de la Côte - EHC

#### Vice-Président

M. Yves VINCKE  
Délégué «assurés» Physiothérapeute  
EHNH – Site d'Yverdon

#### Membres

M. François HAENNI  
Délégué «employeur»  
Directeur général a.i. LBG SA  
M. Olivier DEPRAZ  
Délégué «employeur»  
Architecte en retraite  
M. Olivier OGUEY  
Délégué «assurés»  
Infirmier-anesthésiste HRC

Mme Susanne OPPLIGER  
Déléguée «assurés» Technicienne  
en radiologie Hôpital Riviera  
M. Emmanuel MASSON  
Délégué «employeur» Directeur RH  
Hôpital Riviera-Chablais  
Mme Carine COLLOMB  
Déléguée «assurés»  
Assistante DRH – HIB

### Direction

M. Jean-Paul GUYON

### Mandataires

La Fondation fait appel à des partenaires professionnels, sélectionnés parmi les références de leur champ de compétences, dont le mandat est réévalué régulièrement.

# Les réponses FISP aux enjeux de la prévoyance

## Au-delà des indicateurs et des chiffres clés.

A une période charnière pour les systèmes de prévoyance, la FISP fait partie des acteurs dotés des moyens pour en relever les défis majeurs, et mener à bien sa mission sur le long terme.

**INTÉRÊTS  
DISTRIBUÉS  
AUX ASSURÉS  
EN 2015**

**2.25%**

Le 2ème pilier, par la diversité et la complexité de ses problématiques, impose à l'ensemble de ses participants des enjeux majeurs, financiers et extra financiers. Les manières de répondre à ces enjeux ne sont ni uniques ni équivalentes :

- Les solutions offertes par la FISP pour répondre aux enjeux de la prévoyance concilient les bienfaits des meilleures ressources techniques et des valeurs humanistes.

- Son action ne se résume pas à un agrégat de chiffres, même satisfaisants : elle concrétise aussi les principes de fiabilité, de transparence et de loyauté qui fondent les partenariats authentiques, conformes à la relation de la Fondation avec ses adhérents et ses assurés.

- Dans un contexte financier parfois anxiogène, face à un défi démographique inédit (la nécessité de gérer la suite d'un baby-boom historique), raison et responsabilité offrent, comme dans le monde de la santé, les seules solutions viables.

- Sa branche d'activité détermine un socle d'attentes, communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des

risques, prennent une dimension particulière : l'offre de prestations et services reflète clairement les atouts spécifiques de la FISP dans ce secteur d'activité historique, dans le respect de fondamentaux techniques de référence.

### NOS VALEURS

<b>Situation financière</b>	Solidité du bilan et sécurité financière Taux de couverture de l'ordre de 107 % au 31.12.2015
<b>Tarif attractif et prudentiel</b>	Bases techniques LPP 2010, 2,75 %
<b>Performance a long terme</b>	Taux moyen distribué sur 20 ans: 3,4 % Pas de splitting des taux entre parties minimum LPP et surobligatoire
<b>Portefeuille immobilier</b>	Rendement net d'environ 4,5 %
<b>Prestations élevées</b>	Taux de conversion des rentes de vieillesse à 65 ans 7,05%
<b>Rapport Prestations/Financement de grande qualité</b>	Cotisations risques + frais 2,5 % Prestation de services gratuits: - paiement fractionné de la prime sans supplément
<b>Frais modérés</b>	- versement en cas de divorce - versement pour l'acquisition d'un logement - autres...

# Attractivité et compétitivité: valeurs et chiffres-clés

Attention à évaluer toutes les dimensions.

Structure Gouvernance Conformité	Efficacité budgétaire, frais	Prestation et services offerts	Equilibre technique Long terme LT	Gestion financière Tactique et indicateurs CT
<p>Organisation Formation, Système de Contrôle Interne</p> <p>Base réglementaire et traçabilité.</p> <p>Loyauté et benchmarking.</p>	<p>Coût administratif.</p> <p>Coût gestion financière.</p> <p>Coût risques, décès, invalidité</p>	<p>Rapport coût- performances- qualité des prestations et services</p> <p>Taux conversion Rémunération épargne 20 ans</p>	<p>Rapport financement et prestations.</p> <p>Fondamentaux techniques (démogra- phique et cash flows)</p> <p>Equilibre Actif/ Passif stratégique. Taux technique</p>	<p>Rendement annuel</p> <p>Degré Couverture. Fondamentaux techniques</p> <p>Rémunération épargne annuelle Avec inflation 0</p>

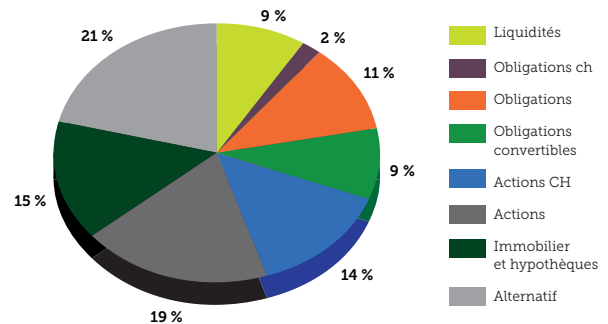
## GESTION FINANCIÈRE 2015

Pour atténuer les secousses des marchés boursiers tout en appliquant une gestion compatible avec des objectifs de création de valeur sur le long terme, l'allocation d'actifs est équilibrée entre diverses composantes aux profits risque/rendement complémentaires.

La résultante répond aux objectifs financiers et techniques de la Fondation. En 2015, grâce à cette stratégie de placement, la FISP a su limiter les chocs de marchés à la volatilité omniprésente, sans renoncer à être positionnée sur les potentiels de rendements.

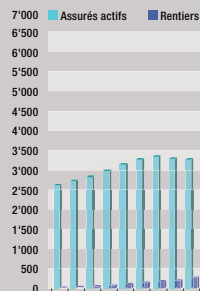
Ces opportunités seront à exploiter avec toujours plus de réactivité, sans baisser la garde face à des rechutes toujours à redouter.

Plus de détails dans les prochaines communications «finance».

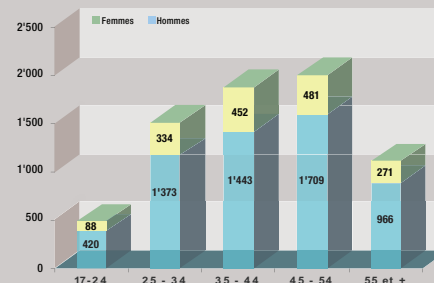


Chiffres audités : Degré de couverture **105,3 %** Assurés actifs **8'212** Bénéficiaires de rentes **1'794** Fortune **CHF 1'340 Mios**

Effectif des assurés



Répartition par âge - Actifs au 31.12.2014





# Exercice 2015

## Résultats généraux et Résultats Financiers



« Tout mettre en œuvre, pour continuer à offrir des prestations de référence...

En particulier lors des tempêtes financières : Garder le cap, faire le dos rond et préparer l'avenir. »

**2015 en synthèse:** des prestations encore améliorées malgré des marchés financiers exigeants

Ecosystème du 2ème pilier : la tempête financière est « revenue ».

FISP : des résultats qui permettent d'améliorer les prestations et préparer l'avenir.

- Certains avaient presque oublié que la crise était toujours en cours de digestion : les résultats 2015 des acteurs de prévoyance reflètent cet état et sont moins bons que les dernières années.
- La FISP n'échappe pas à cette tendance mais tire plutôt bien son épingle de ce jeu aux mains de banques centrales dont la politique de taux bas (répression financière) a connu un nouveau développement.
- L'année 2015 est donc pour l'ensemble des caisses un « stress-test » que notre Fondation réussit plutôt bien : après des années 2012 à 2014 très réussies, dans un exercice marqué par des conditions extrêmes en terme d'événements contraires et soudains, la FISP réduit les impacts de la volatilité de marchés, avec des résultats préservant les capitaux gérés et permettant d'octroyer des prestations de qualité (taux d'intérêt distribué, règlement amélioré).

**Situation à fin 2015** - Résultats financiers, rémunération épargne, adaptations techniques, amélioration des prestations : compétitivité de votre partenaire 2ème pilier.

Le monde n'a toujours pas fini de digérer le crack des subprimes de 2008, mué en crise des dettes des états, et la tempête économique et financière a pris de nouvelles formes en 2015.

Après une année où les marchés financiers ont connu de multiples et importants épisodes baissiers, face aux défis qui continuent à peser sur la prévoyance, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continueront à s'imposer pour les acteurs d'un 2ème pilier efficace sur le long terme. **Ce contexte ne remet pas en cause la capacité de la FISP à**

**réaliser sa mission de prévoyance, et renforce sa position de partenaire de référence en matière de solutions 2ème pilier.**

Valorisant son action légitime en faveur d'une prévoyance responsable, la Fondation a obtenu des résultats lui permettant de :

- Rémunérer les comptes d'épargne au-delà des minimum légaux.
- Appliquer des prestations favorables et inchangées en matière de retraite.
- Maintenir un degré de couverture raisonnable.

- Renforcer les réserves nécessaires à des prestations retraite durablement attractives.

- Proposer une offre de solutions et des plans de prévoyance à nouveau enrichis, avec un rapport Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses assurés.

**Prestations  
Règlement 2016 -  
La FISP tient le cap en  
faveur des assurés :  
avec de nouvelles  
améliorations des  
plans de prévoyance,  
une offre encore plus  
attractive dès le 1er  
janvier 2016.**

# Message du Conseil de Fondation aux assurés de la FISP.



**Règlement 2016 :  
toutes ces améliorations  
sont offertes  
sans modification  
du financement,  
ni augmentation  
des cotisations.**

## Résultats de votre Fondation en 2015.

### Mesures pour améliorer votre prévoyance.

Malgré un environnement économique et financier instable, après des exercices 2012, 2013 et 2014 particulièrement réussis, 2015 permet à nouveau de vous faire bénéficier de nouvelles améliorations de prestations, grâce à une gestion des risques alliant rendement et sécurité, objectifs à court et à long terme, redistribution de performance aux assurés et mise en réserves.

Malgré la succession d'évolutions négatives des marchés, les capitaux gérés ont été préservés, avec un rendement qui a permis au Conseil de Fondation de prendre des mesures pour une gestion durablement en faveur des assurés :

- a) Pour 2015, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est de 2,25%. Ce taux s'applique à l'ensemble de vos avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal fixé par le Conseil Fédéral est de 1,75% en 2015, et uniquement sur la part obligatoire minimum LPP. C'est un résultat fort pour le pouvoir d'achat, surtout avec un niveau d'inflation extrêmement bas.
- b) Des réserves ont été à nouveau renforcées pour tenir compte de l'allongement prévisible de l'espérance de vie et garantir les retraites futures.
- c) **Le taux de conversion du capital en rente reste maintenu à 7,05% pour les hommes et les femmes qui prennent une retraite à 65 ans. Ce taux favorable s'applique là aussi à l'entier des avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal de 6,8% ne porte que sur la partie obligatoire.**
- d) Pour 2016, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est fixé provisoirement à 1,25%, suivant la logique des recommandations du Conseil Fédéral pour

2016. La FISP examinera fin 2016 quel intérêt peut être attribué aux assurés en fonction des résultats.

Ces décisions permettent de maintenir le taux de couverture à un niveau raisonnable de l'ordre de 107%. Cette évaluation sera affinée lors de l'établissement des comptes définitifs.

Retrouvez sur [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch) ces informations, ainsi que le nouveau règlement de prévoyance en vigueur dès le 01.01.2016, profondément remanié et enrichi, aux prestations encore plus attractives, dont : remboursement des rachats d'année en cas de décès (art. 21.2), meilleures couvertures des cas de maladie ou d'accident (art. 30), renforcement du statut de concubin (art.18). Règlement 2016 : toutes ces améliorations sont offertes sans modification du financement, ni augmentation des cotisations.

Nous allons continuer à travailler selon ces principes, pour améliorer encore l'attractivité de votre Fondation : notre action visera à consolider ces acquis et faire face aux enjeux de la prévoyance.

Après une 1ère édition réussie en 2015, nous nous réjouissons déjà de vous retrouver nombreux à l'occasion de la prochaine Conférence des assurés FISP.

Nous vous prions d'agréer, chères assurées, chers assurés, l'expression de nos meilleures salutations.

*Le Conseil de fondation de la FISP*

# Marchés financiers et résultats 2015

Une année financière 2015 marquée par une succession inédite de chocs exceptionnels

Après 3 années où la Fondation a pu réaliser d'excellentes performances en matière financière grâce à une gestion exploitant les meilleures opportunités sans prise de risques majeurs (+23% en 3 ans), la FISP a su faire le « dos rond », dans une année 2015 placée sous le signe de chocs successifs sur les marchés financiers, dont les experts s'accordent sur la nature assez exceptionnelle.

- Dans ce contexte extrême, la grande majorité des caisses n'aura pas reconstitué ses réserves et constate une baisse de degré de couverture : les résultats sont en effet, de manière générale, inférieurs aux besoins.
- Les expositions actions mal rémunérées du fait de la volatilité et de l'impact de la guerre des devises, seule la poche immobilier tire la valorisation vers le haut. Les indices usuels LPP - en général légèrement positifs - sont un mauvais baromètre pour le futur car ils intègrent le poids des obligations arrivées au bout de leur potentiel, de plus ils n'intègrent pas de frais de gestion.
- Pour la FISP, La performance de la gestion (environ -0,9%) est conforme au modèle appliqué et comparable aux résultats des benchmarks: les décisions et les modalités d'implémentation ont donc permis de garder le cap dans cet environnement 2015 difficile.

Des résultats 2015 logiques et une stratégie de placement adaptée à ses objectifs de prestations et à ses impératifs techniques, font que la FISP aborde 2016 prête à exploiter toutes les sources raisonnables de rendement :

- Stratégie et plan d'actions adaptés à une nouvelle donne : dans un contexte où les solutions faciles n'existent pas, la FISP cultive la liberté d'action d'une Fondation autonome, grâce à une gestion financière adaptée aux défis d'un contexte de taux d'intérêt bas et de marchés instables.
- Les bons résultats des années antérieures, la préparation à la « prochaine crise » et l'énumération de quelques facteurs d'instabilité pour 2016 (pétrole, élections, géopolitique) justifient la poursuite de ces travaux.
- Le contexte actuel confirme l'esquisse d'un écosystème aride en rendement et piégeux : le rendement raisonnable correspondant à risque bien rémunéré exigera vigilance et sélectivité toujours accrues.
- Seule certitude donc, le maintien de conditions très volatiles sur les marchés, qui nécessitent de poursuivre les travaux pour adapter notre gestion à des défis renouvelés : autant de problématiques qui légitiment la stratégie FISP menée avec constance en matière de gestion des risques et des coûts.



# Perspectives 2016

Que nous réserve 2016 ?

Comment aborder de nouveaux défis ?



**Les problématiques financières, comme les enjeux d'évolution de nos systèmes de prévoyance, vont continuer à définir les problématiques à gérer et les réponses à implémenter.**

**Finances - 2008-2016 - « Dettes / Devises / Croissances » : une crise qui se transforme et met à l'épreuve la capacité à évoluer des systèmes et des acteurs de la Prévoyance.**

Après le vent porteur des politiques de « quantitative easing » des dernières années, 3 vents plus capricieux déterminent le contexte économique 2016: Transformation de l'économie de la Chine, Facteurs d'évolution des matières premières (pétrole), Capacité des banques centrales à mener de bonnes politiques monétaires.

Au-delà de l'observation de la fin d'un « cycle monétaire » ayant contribué au renchérissement des classes d'actifs sans créer une reprise uniforme de la croissance, la FISP est prête à faire preuve de pro-activité sur des thèmes et solutions offrant des conditions opportunes.

Dans un exercice 2016 qui s'annonce tactique, les actions du Comité de placements tiennent donc compte des enjeux du contexte et ne sont pas dépendantes de postures résignées à se passer d'un 3ème cotisant optimisé : sélection et réactivité, sans risquer à tout prix, et non résignation et immobilisme.

**La FISP tire profit d'un modèle exploitant les meilleures pratiques de gestion de risques et de coûts et appliquant les principes d'une gouvernance sans compromis sur les objectifs de prévoyance en faveur des assurés, et ce pour chacun de ses organes :**

- **Conseil de fondation** : intensification des moyens de formation didactique destinés à assurer maîtrise de la

conduite et gestion éclairée des enjeux par l'organe suprême, y compris dans les champs où ses membres œuvrent dans le cadre de commissions traitant dans le détail des modalités d'implémentation (finance, appels d'offres).

- **Commission de structure** : appels d'offres visant à conforter marges et indicateurs de rentabilité, pour renforcer la capacité à offrir des prestations répondant au mieux aux besoins des assurés et des adhérents.

- **Commission immobilière** : poursuite des actions 2015. La FISP a concrétisé le renforcement de sa poche immobilière par la construction de 2 immeubles (Lauzanne et Martigny). D'autres actions sont prévues, via une politique d'investissement favorisant la diversification des sources de rendement au moyen de placements dont les caractéristiques sont sélectionnées avec soin, en assurant un fonctionnement professionnalisé par la collaboration avec un mandataire conseiller immobilier.

- **Commission communication** : réunir les conditions d'informations et d'échanges avec nos assurés et adhérents, et permettre la bonne appréhension des fondamentaux de la solution 2ème pilier FISP et de ses avantages.

**Concrétiser une stratégie raisonnable mais ambitieuse, traduite en améliorations de prestations et en terme de protection financière pour les proches et le pouvoir d'achat de ses assurés.**

# Quelques éclairages sur les enjeux 2016

Face aux défis, pas de résignation : stratégie, pesée d'enjeux, réflexions... actions !

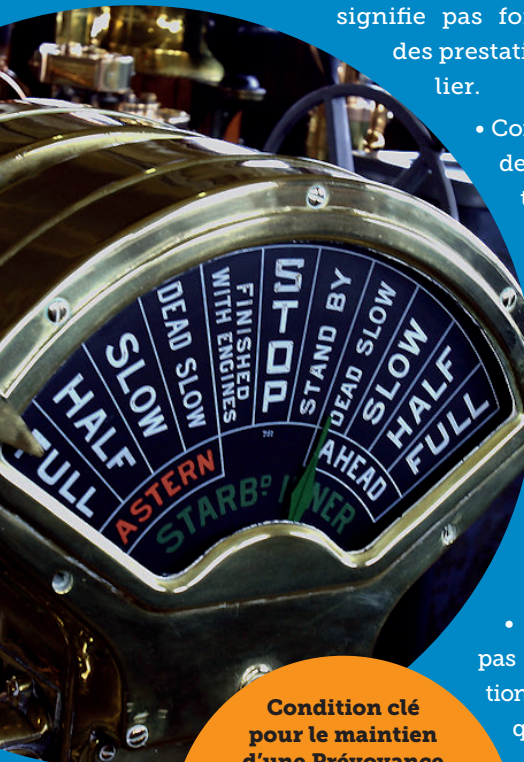
- Le constat de complexité de 2016 impose comme impératif la nécessité de s'adapter aux nouvelles réalités d'un monde en mutation profonde, mais ne signifie pas forcément une baisse des prestations pour le 2ème pilier.

- Concrétisées via l'édition de normes plus restrictives ou sous la forme d'un environnement anxigène parfois entretenu par des visions court-termistes, de nouvelles « contraintes de marché » induisent une réduction des latitudes exploitables par les acteurs 2ème pilier.

- Pour autant, il n'y a pas de fatalité à cette situation : un 2ème pilier de qualité, répondant aux besoins des assurés et aux objectifs constitutionnels a encore un destin, pour peu que le modèle de prévoyance soit adapté et que les acteurs en charge

de ces responsabilités se donnent la peine et les moyens de le forger.

- Seules la conscience des enjeux réels et la volonté de les gérer en faveur des assurés permettent d'apporter des réponses dans la durée.
- Pour les modèles visant des prestations optimales, un des enjeux majeurs est la mise en œuvre des meilleures pratiques afin d'exploiter tous les budgets raisonnablement disponibles en matière de risque, de fonctionnement et de conformité.
- La stratégie de la FISP est de le faire authentiquement afin de résister aux tentations de travestissement d'une mission de prévoyance que les stratégies de déguisement de type derisking mèneront à un nivellement des prestations.
- La complexité d'un contexte économique et financier « non conventionnel » légitime les travaux en matière de gestion de risques : la double nécessité de faire face à des défis démographiques (la fin inédite d'un baby boom massif) et financiers (contexte de répression financière).
- Ces défis et opportunités légitiment les efforts de tous les organes FISP dans les champs de leurs activités (finances, coûts, prestations, conformité) pour valoriser les bienfaits d'un modèle et de fondamentaux favorables, afin de créer et redistribuer performance et prestations durablement attractives et équitables.
- Cette mission détermine un enjeu central pour les acteurs du 2ème pilier : disposer d'un organe suprême éclairé et en capacité de promouvoir et concrétiser les bienfaits d'un modèle de référence « par design ».



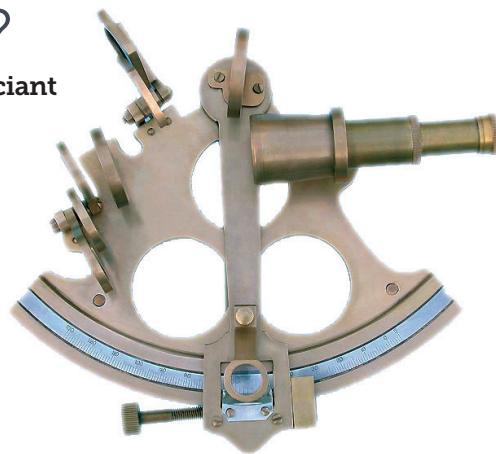
**Condition clé pour le maintien d'une Prévoyance Responsable de qualité : volonté de continuer à évoluer pour s'adapter, de manière robuste et compréhensible, aux nouveaux enjeux.**

# Quelle ambition pour le 2<sup>ème</sup> pilier dans un contexte complexe ?

**Pour les solutions de prévoyance dédiées aux assurés et bénéficiant des avantages d'un modèle propriétaire: se donner les moyens d'exploiter tous les budgets de manière raisonnable.**

- Les systèmes de prévoyance vivent un contexte de pressions (finance, normes, démographie, attentes des parties prenantes) croissantes. Ces pressions peuvent être atténuées, en exploitant les avantages d'un modèle bénéficiant de la volonté et de la capacité à mettre en œuvre des solutions raisonnables, pour faire face aux contraintes d'un écosystème complexe.
- La stratégie FISP n'est donc pas de nier des tendances ne facilitant pas le maintien d'une prévoyance de qualité, mais de se donner les moyens de résister aux réponses généralement promues, visant à réduire les prestations à défaut de cotisations supplémentaires.

**POUR GARDER  
LE CAP,  
SAVOIR  
ORIENTER  
LES VOILES...**



- Pour y parvenir, aucun compromis sur les impératifs techniques et de conformité, mais aucun renoncement à créer et redistribuer de la valeur de manière durable. Illustration : l'utilisation d'un taux « technique » de 2,75%, s'il impose des réserves, n'a pas modifié la volonté d'atteindre des résultats pour rémunérer les prestations à des taux plus élevés sur le long terme.
- Facteur clé, la stratégie de placements permet de conforter les décisions en matière de taux de conversion. La FISP fait appel aux meilleures pratiques pour évaluer ses équilibres de fonctionnement et de financement des prestations, notamment via une étude d'adéquation des actifs (fortune gérée) aux passifs (engagements de prévoyance des prestations assurées).
- Cette action s'inscrit dans une démarche exemplaire en matière de gouvernance, dont les fruits ont pu être objectivés, via les résultats d'un mandat d'audit externe sur les coûts de gestion financière.
- **Ces travaux permettent également de s'assurer que les partenaires partagent des objectifs prioritaires : tout faire pour se donner les moyens de mener une politique responsable, de raison mais non de résignation devant les défis de la prévoyance.**





**CONTACT ASSURÉS : Gestion administrative et comptable - BCV 021/212 26 38 - [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch)**

**ETABLISSEMENTS ADHÉRENTS :** ARC - ASDB - CADES - CRST CSSC - CSUNVB - Ass. centre secours urgences Nord VD et Broye - EHC - FHV - FHV Informatique - Rive-Neuve - GHOL - Hôpital de Lavaux - Hôpital Riviera-Chablais - HIB - Hôpital du Pays-d'Enhaut - Institution des Diaconesses de St-Loup - ISS Hospital Service SA - Les Blanchisseries Générales LBG SA - Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois - EHNV, Site de St-Loup - Résidence Grande Fontaine - SADJES - Clinique Miremont SA - HIB - PHEL - Homes médicalisés du district de la Broye - PHEL - Réseau sante Haut Leman - Réseau Nord Broye - ECCS

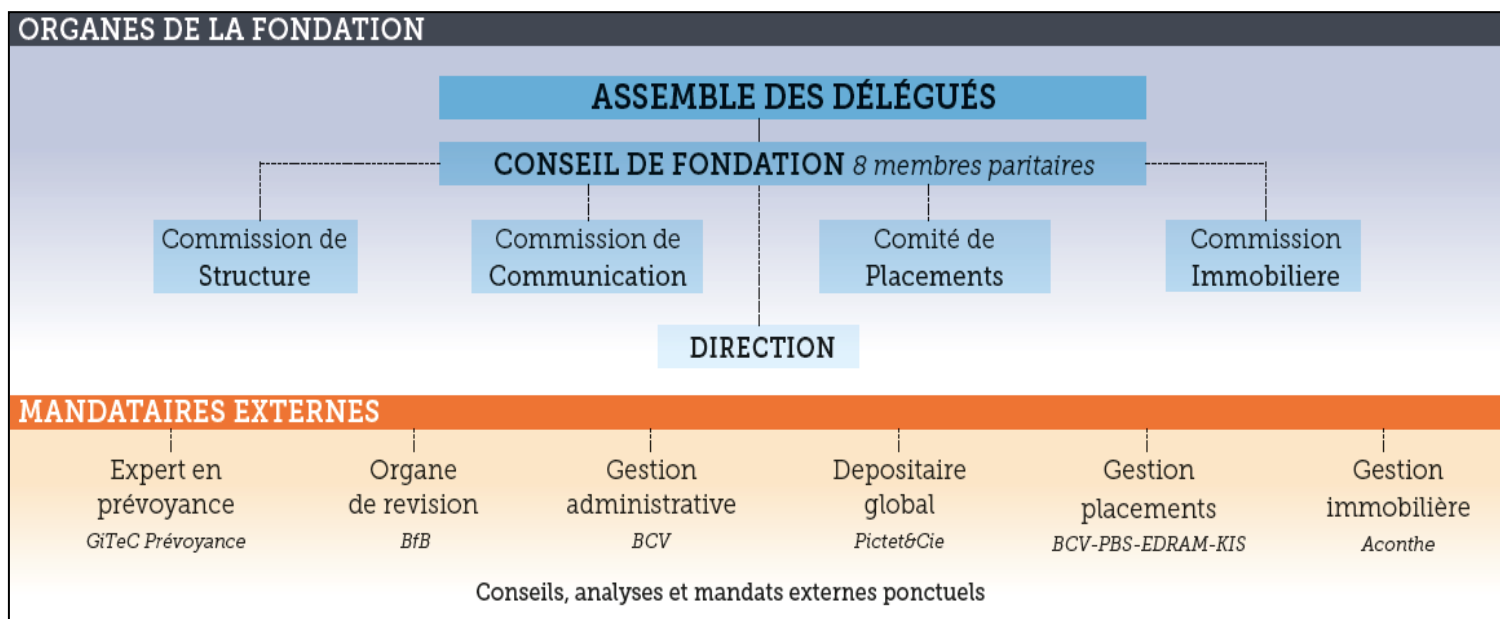
**IMPRESSUM :** Rapport de gestion 2015 - [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch) - Rédaction : Direction et Commission Communication - Graphisme: Rossich - Impression: CDS Imprimerie, Villeneuve

## FISP - Documents annexés au Rapport annuel 2015

Suite à approbation des comptes par le Conseil de fondation du 15 juin 2016, informations relatives à l'exercice 2015 :

- **Rapport sur les placements et immobilier.**
- **Rapport de gestion.**

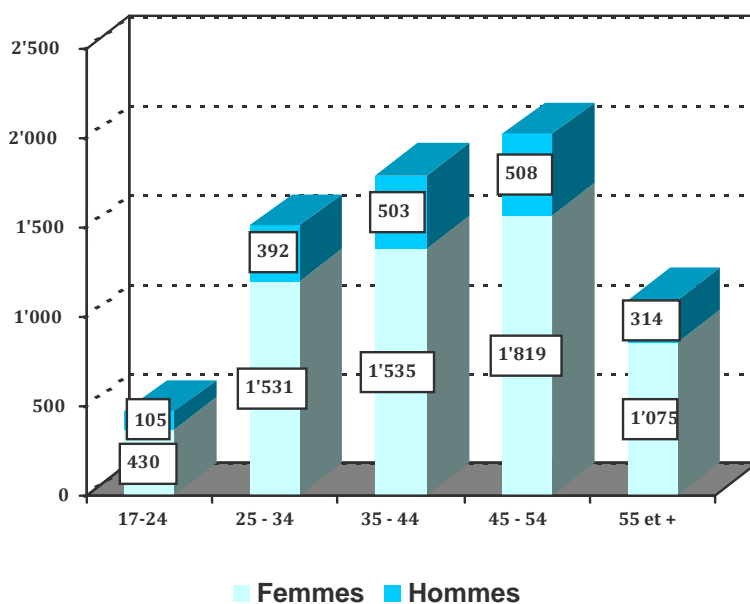
### La FISP en un coup d'œil – 31.12.2015



**Répartition par âge - Actifs au 31.12.2015**

Degré de couverture	<b>105.3%</b>
Assurés actifs	<b>8'212</b>
Bénéficiaires de rentes	<b>1'794</b>
Fortune	<b>CHF 1'340 Mios</b>

En 2015, la fondation observe un renforcement de sa base d'assurés, reflétant notamment l'intégration de l'ensemble des personnels de l'Hôpital Riviera-Chablais.





# Rapport sur les placements

## 1. But du comité de placement

Le comité de placement est mandaté par le Conseil de fondation pour procéder à la gestion de la fortune. Il doit se conformer aux prescriptions légales, respecter la politique de placements définie par le Conseil de fondation (notamment l'allocation stratégique) et procéder aux contrôles des tâches déléguées aux tiers.

En 2015, le comité se composait de : François Jacot-Descombes, Susanne Oppliger, François Haenni, Yves Vincke.

Pour remplir ses tâches, le comité s'appuie sur les conseils des établissements suivants :

- La Banque Cantonale Vaudoise (Philippe Maeder et Gilles Guyaz).
- Lombard Odier (Stéphane Pedraja et Gérald Jordan) jusqu'à avril.
- Paris Bertrand Sturza (Emmanuel Ferry, Jérôme Chagneau, Alexandre Poisson) depuis mai.
- KIS (Key Investment Services, André Augustin).

Il fait appel à d'autres prestataires en confiant des mandats d'overlay (couverture active de risque) à :

- La Compagnie Benjamin de Rothschild (mandats de currency overlay US\$, Yen, £ ; Euro).
- Fundo SA (mandat de risk overlay).

## 2. Principaux résultats et Activités

**> En 2015, les marchés financiers rappellent que la crise n'est pas terminée. La stratégie équilibrée de la FISP permet de minimiser les effets d'une volatilité omniprésente. Les solutions de couverture des principaux risques, conçues pour en limiter les coûts, contribuent à exploiter des opportunités tactiques, tout en s'efforçant de protéger le portefeuille en cas de scénarios extrêmes.**

- Certains avaient presque oublié que **la crise étant toujours en cours de digestion** : les résultats 2015 des acteurs de prévoyance le reflètent et sont moins bons que les dernières années. Si elle n'échappe pas à cette tendance, **la FISP tire plutôt bien son épingle de ce jeu** aux mains de banques centrales dont la politique de taux bas (répression financière) a connu un nouveau développement.
- Dans ce contexte extrême, la grande majorité des caisses n'aura pas reconstitué ses réserves et constate une baisse de degré de couverture : les résultats sont en effet inférieurs aux besoins. Les expositions actions sont mal rémunérées du fait de la volatilité et de l'impact de la **guerre des devises**, alors que la poche immobilière tire la valorisation vers le haut. Les indices - en général légèrement positifs - sont un mauvais baromètre pour l'avenir, car intégrant le poids d'**obligations arrivées au bout de leur potentiel**.

**> 2015 est donc pour l'ensemble des caisses un « stress-test » que notre Fondation négocie en maintenant le cap : après des années 2012 à 2014 très réussies, dans un exercice marqué par des événements contraires et soudains, la FISP réduit les impacts de la volatilité des marchés, avec des résultats préservant les capitaux gérés et permettant d'octroyer des prestations de qualité.**

- Les travaux menés afin d'**évaluer différents coûts d'opportunité** (revue intégrale des coûts de gestion financière, expositions aux risques obligataires, comparaison de produits immobiliers et solutions de gestion de risque) ont permis de diversifier les **accès aux meilleures pratiques sans augmenter les coûts** ni réduire la vigilance sur les enjeux et les défis qui restent nombreux.
- Les mandats **overlays** ont permis de réduire la volatilité et de maintenir le niveau du rendement ajusté au risque, malgré un coût inhérent à la couverture des risques mise en place.
- La performance de la **poche alternative, globalement satisfaisante**, conforte les travaux de mutation en cours, afin de promouvoir les solutions permettant d'aligner les intérêts et d'obtenir une asymétrie de bénéfices en faveur des assurés.
- La performance a été réalisée **sans handicap de diversification**, contrairement à des modèles plus restrictifs en terme de techniques de création de valeur complémentaires.

**> Concrétisant l'ambition d'un 2<sup>ème</sup> pilier renforcé par l'apport d'un 3<sup>ème</sup> cotisant, ces résultats témoignent aussi de la nécessité de faire évoluer la gestion financière pour l'adapter aux défis, contraintes et opportunités d'un contexte de répression financière (taux bas et volatilités) :**

- Savoir **exploiter sélectivement** les opportunités des actifs risqués, en particulier dans une période d'attente de resserrement monétaire favorable aux marchés et **sous-jacents actions**.
- Maintenir la **vigilance sur les facteurs de volatilité** et de perte, que ce soit via une gestion prudente, en terme d'allocation et de nature des sous-jacents, des **liquidités**, des risques de contrepartie et des expositions aux marchés émergents.
- Faire **évoluer le positionnement** des placements et la capacité du modèle de gestion en matière de **risque obligataire** : que ce soit via le renforcement de supports comme les obligations convertibles et l'immobilier (suite revue ALM) ou l'exploitation dynamique de segments obligataires différenciés.

**> Les dynamiques structurant l'évolution des marchés, « à nouveau inédites » en 2015 (et en 2016 !), nécessitent d'implémenter des alternatives maîtrisées, en complément des solutions classiques :**

- La simple énumération de quelques **nouveaux facteurs d'instabilité** économique et financière à l'agenda 2016 (baisse du pétrole, crise asiatique, élections, taux) justifie la poursuite de ces travaux (cf. point 6).
- **Au-delà du constat de complexité**, la FISP gère ces défis via une **stratégie opportuniste et dynamique** pour exploiter les potentiels tactiques ou structurels des primes de risques, et en faisant appel à des **compétences et capacités complémentaires** (allocation des actifs et sélection des solutions produits, latitude à investir sur les risques les mieux rémunérés et capacité à placer le capital à long terme, sur des marchés côtés ou non), mais dans le souci constant de **minimiser le risque de contre-partie**.

**> Dans ce contexte économique, financier et politique exigeant, la FISP mène des actions afin de répondre aux enjeux de maîtrise des 2 domaines d'activité qui déterminent la réussite de sa mission de prévoyance et de sa stratégie de maintien d'un 2<sup>ème</sup> pilier de qualité :**

- Gestion des risques : revalider ses benchmarks en fonction des potentiels des classes d'actifs (Revue Actif-Passif ALM), implémenter en conséquence des solutions d'investissement conformes à ses objectifs.
- Gouvernance et efficacité économique : répondre aux enjeux de responsabilité actionnariale aux meilleurs coûts (ORAb-Minder), défendre les intérêts des assurés en renforçant les mesures de contrôle qualité et réunir les conditions de partenariats équilibrés en faveur des assurés (efficacité des mandats).

**> Une conjoncture économique et financière, qui engendre de nouveaux défis, impose aux institutions de prévoyance d'agir dans tous les champs de la gestion des risques : travaux d'évaluation des risques et opportunités, décisions tactiques pour préserver et valoriser le capital confié.**

Dans un contexte qui rend indispensable de diversifier ses investissements, un challenge pour les caisses de pensions est de le faire en protégeant le capital : améliorer le rendement insuffisant de certains placements, en prenant un risque limité selon une approche raisonnable et exploitant des gains d'opportunité.

Un contexte que la volatilité des actions et devises, la persistance de taux d'intérêt faibles et la gestion de l'héritage de la crise des subprimes et des dettes publiques contribuent à rendre prégnant, induit des challenges parfois inédits.

La FISP, comme l'ensemble des acteurs de la prévoyance, doit relever des défis à long terme, notamment le financement de prestations élevées, dans un contexte de taux d'intérêt bas et d'une espérance de vie croissante.

Ces défis confirment la nécessité de continuer à améliorer la capacité de résilience de la Fondation face aux changements de l'environnement économique: ils confortent la stratégie du Conseil de Fondation qui met l'accent sur la bonne santé structurelle à long terme et vise à réunir les conditions permettant de limiter les effets d'une éventuelle crise financière.

Dans la continuité avec les actions menées, et tenant compte de l'évolution de l'environnement, les travaux du comité ont ainsi visé à renforcer encore le positionnement sur des thèmes majeurs, par exemple :

- Amélioration continue du rapport qualité/coût : mesures pour assurer les meilleures conditions en matière de tarification de produits, en complément aux moyens déjà implémentés (validation de la qualité d'exécution via un mandat spécifique, autres mesures de maîtrise des frais engendrés par l'activité des prestataires et mandataires, accords de rétrocessions cas par cas en faveur de la FISP, etc...).
- Maîtrise de l'exposition aux risques actions : malgré des fondamentaux qui confortent l'exposition *stratégique* aux actions, la FISP tient compte d'un contexte où des risques géopolitiques croissants s'ajoutent aux possibles inflexions de la politique des banques centrales : solutions de couvertures (couverture passive vs overlay actif), composition du portefeuille (positions et produits plus défensifs).
- Poche alternative : recherche de véhicules suffisamment rémunérateurs en terme de coupons, mais *designés* pour encaisser et atténuer la volatilité des marchés (produits basés sur l'analyse des primes de risques, diverses thématiques des placements privés,...).

**> Gestion de risques – Face à une crise qui alimente par à-coups un climat d'incertitude, le comité continue à tirer profit des opportunités, tout en surveillant les coûts et les facteurs de risques majeurs:**

La FISP mène une gestion active des risques financiers, qui doit contribuer à satisfaire aux objectifs de prévoyance et aux grands équilibres qu'elle doit réaliser sur le long terme.

Sa mission implique une bonne identification des provisions à constituer et une action efficace sur les placements : l'optimisation du « 3<sup>ème</sup> cotisant net » induit une gestion visant, aux meilleurs coûts, le rendement nécessaire et atteignable selon la prise de risque acceptable.

Cette approche, favorisant création de valeur et protection du capital aux meilleures conditions, s'impose toujours plus : aux impératifs de rendement et sécurité, et de réconciliation des horizons de placements long et court terme, les conditions des marchés ajoutent d'autres gageures.

Pour continuer à créer de la valeur structurellement en gérant ces aléas conjoncturels et préserver ses objectifs de prévoyance prioritaires, la FISP a **adapté sa gestion des risques** et pris différentes mesures :

- Diversification et sélectivité dans les classes et placements traditionnels.
- Recherche d'alternatives aux carences et limites des approches classiques.
- Revue 2015 de l'étude Actif-Passif ALM et validation de ses prévisionnels pour nourrir les réflexions sur l'évolution de l'offre retraite, afin de mettre à disposition des prestations durablement attrayantes.
- Suivi et évolution des solutions dédiées aux facteurs de volatilité spécifiques (overlays).
- Diversification des placements exploitant une palette élargie de solutions et de prestataires,
- Amélioration des conditions d'accès aux investissements via une politique de benchmarking actif.

**> Les moyens de relever les défis de la prévoyance dans un contexte financier et législatif exigeant :**

- En matière d'allocation stratégique (revue ALM poussée), de positionnement et gestion tactique, en terme d'optimisation des conditions d'accès et de sélection des véhicules d'investissements, les pistes envisageables ont été étudiées et implémentées quand des solutions satisfaisantes ont pu être validées.
- A côté de l'amélioration du modèle de création de valeur via évolution des partenariats (benchmarking conditions et compétences de conseil, gestion et allocation), le succès de la FISP en gestion financière découle, outre l'exploitation des domaines d'investissements identifiés, de sa capacité à valider des pistes complémentaires et d'y implémenter des solutions.

**> Le comité de placement a tenu des séances pour décider des placements et formuler l'allocation tactique, qui définit la répartition de la fortune à court/moyen terme dans les diverses classes d'actifs.**

Cette allocation peut être révisée en fonction des conditions et attentes sur les marchés (graph. 2) et respecte les contraintes fixées par le Conseil de fondation qui fixe l'allocation stratégique (graph. 1).

Graph. 1	Allocation Stratégique	2015
Liquidités		3.0%
Obligations CHF		3.0%
Obligations ME		11.0%
Oblig. convertibles		6.0%
Actions suisses		18%
Actions étrangères		18%
Immobilier/hypothèques		21.0%
Alternatif		20.0%

Graph. 2	Allocation Tactique	2015
Liquidités		2.70%
Obligations CHF		2.70%
Obligations ME		11.60%
Oblig. convertibles		5.50%
Actions suisses		17.70%
Actions étrangères		19.00%
Immobilier/hypothèques		20.80%
Alternatif		20.00%

**> Revue « ALM » - Un cadre stratégique robuste adapté aux contraintes et objectifs (graph. 1) :**

- Tous les régimes de retraite sont confrontés à un double défi : après avoir restauré une situation mise à mal par des années de crise, il faut adapter leur gestion en prévision des évolutions démographiques et trouver de nouvelles sources de performance, dans un environnement marqué par la faiblesse des taux d'intérêt et l'augmentation des volatilités.
- La FISP répond à cette donne en réévaluant régulièrement son allocation stratégique, par exemple via une revue de son analyse actif-passif (ALM) opérée courant 2015, afin de tenir notamment compte des événements majeurs du début d'année (abandon du taux plancher par la BNS).
- Intégrant les enjeux fondamentaux d'équilibre financier et de solvabilité de la Fondation sur le long terme, la revue ALM a été réalisée selon des modalités permettant de renforcer sa capacité à créer et assurer une redistribution attractive, équitable et durable de performance (cf. rapport gestion) :
  - En particulier, les travaux ont été menés de telle sorte que les conséquences en matière de gestion financière assurent la faisabilité des mesures préconisées et leur adéquation aux buts de prévoyance.
  - Ils se sont aussi attachés à valoriser les efforts développés par le comité de placements et la commission immobilière, en cohérence avec des plans d'actions dédiés à l'exploitation des meilleures opportunités des diverses classes d'actifs.

**> Gestion financière tactique - Assurer une traduction efficace et authentique des buts de prévoyance :**

- L'approche FISP privilégie les investissements sur lesquels elle peut disposer d'une connaissance approfondie : ses travaux s'efforcent d'identifier les compétences des véritables experts.
- Cette politique privilégie un équilibre conciliant gestion active des risques via gestion active des classes d'actifs et mandats de protection, faisant appel à des solutions de placement conçues selon une approche core-satellite dépendant du niveau d'efficacité de chaque univers d'investissement.
- Un des enjeux actuels est aussi d'acquiescer plus de maturité sur des domaines nouveaux : il faut poursuivre la veille de marché, en particulier dans le contexte de changements réglementaires (solvabilité 2, Bale 3) et s'assurer que les projets offerts aux caisses de pensions ne sont pas des actifs à risque, déjà détenus et/ou que l'on cherche à recycler. Toujours mieux comprendre les mécanismes de création de valeur et savoir résister aux modes fait aussi partie des impératifs à appliquer.

### 3. Rétrospective 2015

#### > Sous le signe de la modération.

**Une croissance mondiale un peu plus faible qu'anticipé** : la reprise mondiale s'est poursuivie en 2015 à un rythme modéré d'environ 3,1%, un peu toutefois en dessous des attentes (3,4%), car les pays émergents ont déçu. Leur croissance est désormais estimée à 4,0% contre 4,8% auparavant, tandis que l'activité dans les pays développés devrait progresser d'environ 2% comme prévu.

**Les pays développés ont assuré modérément** : certes, les stigmates de la crise de 2008-9 – endettement élevé, systèmes financiers fragilisés et inefficiences structurelles – pèsent encore sur les économies industrialisées, que ce soit aux Etats-Unis ou en Europe et au Japon (plus marquée). Mais, atténué par une consommation bien orientée, leur impact n'a pas empêché la croissance d'atteindre un rythme satisfaisant.

Aux Etats-Unis, la consommation a bénéficié de la solidité de l'emploi, du bas niveau des taux ainsi que de l'amélioration du secteur immobilier. Cependant, l'appréciation du dollar et la morosité des pays émergents ont fragilisé investissement et exportations, pénalisant ainsi le secteur manufacturier. De ce fait, la croissance a atteint 2,5% environ: un rythme raisonnable dans l'absolu, mais modeste en comparaison historique.

Dans la zone euro, l'activité a bénéficié des efforts de relance de la Banque centrale européenne (BCE), du recul de l'euro et du pétrole bon marché, mais aussi de conditions plus favorables en matière d'octroi de crédit. La croissance a atteint 1,5%, assez homogène (Grèce exceptée) portée par la demande intérieure.

**Les pays émergents ont déçu** : l'écart de croissance entre émergents et développés a atteint 2% (4% - 2%), son niveau le plus faible depuis 2000. Il témoigne des difficultés structurelles croissantes touchant nombre d'économies en développement – excès d'investissement, surendettement, voire perte de compétitivité, dégradation des finances – au moment où la Chine, souvent principal partenaire commercial, ralentit. Ce sont les producteurs de matières premières qui ont été les plus affectés, conséquence de la forte baisse des cours du pétrole et des métaux industriels.

**La Suisse, sous pression, ne plie pas** : la conjoncture suisse a ralenti après la décision de la Banque nationale (BNS) d'abandonner le niveau plancher de 1,20 franc pour un euro. La décélération de la Chine et du commerce mondial a aussi pesé sur la croissance, qui est passée de 2% à 1%. Toutefois, une récession et une dégradation substantielle de l'emploi ont été évitées.

**Le risque déflationniste domine hors des Etats-Unis** : la modération de la demande – croissance mondiale assez moyenne – et l'offre abondante – capacités de production en Chine, chômage élevé, globalisation – ont continué d'exercer des pressions baissières sur les prix, surtout dans le secteur manufacturier. La faiblesse de l'inflation a encouragé la majorité des Banques centrales à maintenir les taux au plancher, voire à annoncer de nouvelles mesures d'injection de liquidités afin d'éloigner le spectre de la spirale déflationniste.

Aux Etats-Unis en revanche, la Banque centrale est entrée dans une logique de hausse graduelle des taux à la fin de l'année, le marché du travail approchant du plein emploi...

### 4. Performances 2015

**L'année a commencé de manière très difficile pour les investisseurs helvétiques** en raison de l'abandon du taux plancher par la BNS, avec répercussions sur les performances en franc suisse de toutes les catégories d'investissement et, principalement, celles libellées en euros. D'autres événements ont provoqué une hausse de la volatilité : crise grecque, ralentissement de l'économie chinoise et baisse des prix des matières premières, incertitudes liées à l'évolution des politiques monétaires des différentes banques centrales.

Les bourses des grands pays développés ont, malgré une certaine volatilité, tiré leur épingle du jeu.

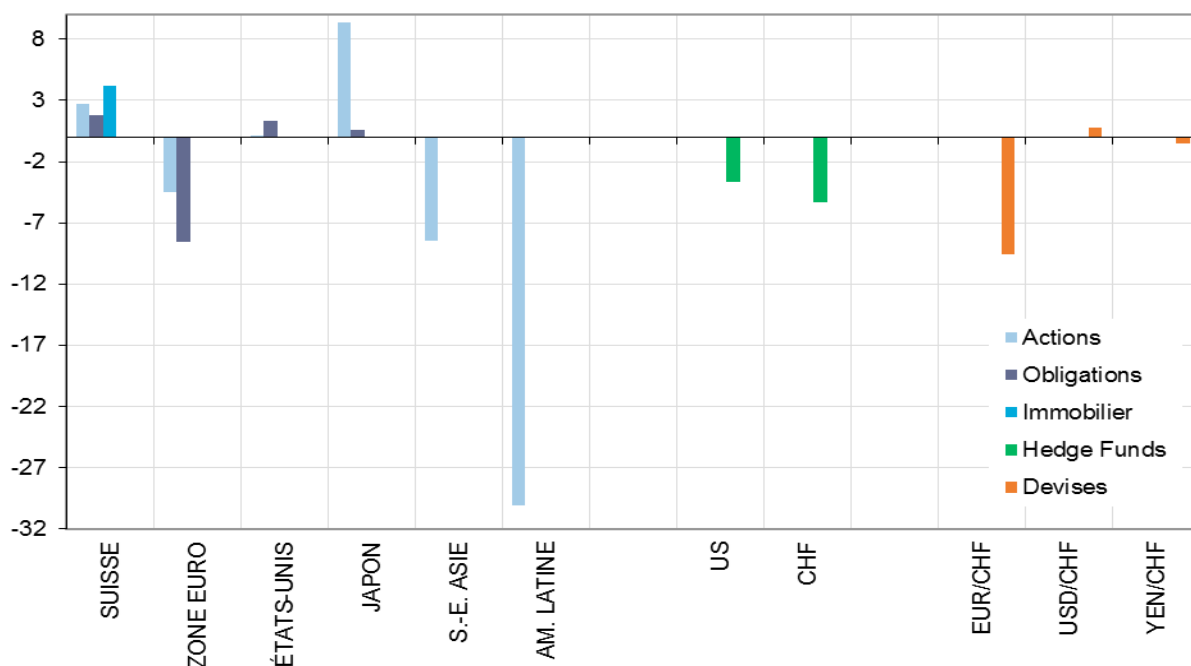
**En monnaie locale**, les principales places européennes ont connu des performances positives, à l'exception des marchés britannique (dépendant des valeurs pétrolières) et suisse (pénalisé par le franc). Le marché japonais présente aussi un rendement favorable. La politique monétaire des banques centrales, qui ont inondé les marchés de liquidités, a été le principal soutien. Après plusieurs années très favorables, Wall Street a marqué le pas en raison de la fin de l'argent facile et de l'absence de pricing power pour les entreprises. Situation plus contrastée pour les marchés émergents, touchés par la baisse des prix des matières premières, le ralentissement chinois et la persistance de problèmes structurels. Si, malgré le tassement conjoncturel, l'Empire du Milieu s'en tire relativement bien grâce à une politique monétaire accommodante, d'autres pays émergents, notamment le Brésil et l'Inde, ont souffert.

Les obligations ont à nouveau réalisé des performances positives malgré des taux historiquement très bas. Cependant, après avoir été porté par la perspective d'importantes mesures de soutien des banques centrales, l'obligataire a corrigé en fin d'année en raison de mesures plus mitigées qu'anticipé de la part de la BCE concernant son quantitative easing et du changement de politique monétaire aux Etats-Unis.

Le ralentissement de l'économie chinoise a eu des effets dévastateurs sur les prix des matières premières, en premier lieu sur ceux du pétrole. En cette fin de 2015, les cours de l'or noir atteignent les niveaux les plus bas des dix dernières années.

## Performances 2015 des classes d'actifs par pays, en franc suisse

Graphique 4 :



## Performance du portefeuille en 2015

Après 3 années où la Fondation a pu réaliser d'excellentes performances grâce à une gestion exploitant les meilleures opportunités sans prise de risques majeurs (+23% en 3 ans), la FISP a su faire le « dos rond », dans une année 2015 placée sous le signe de chocs successifs sur les marchés financiers, dont les experts s'accordent sur la nature assez exceptionnelle.

La performance est conforme au modèle appliqué et comparable aux résultats des benchmarks : les décisions et les modalités d'implémentation ont donc permis de garder le cap dans cet environnement 2015 difficile.

Graphique 3 - Evolution des performances du portefeuille ainsi que des différentes classes d'actifs :

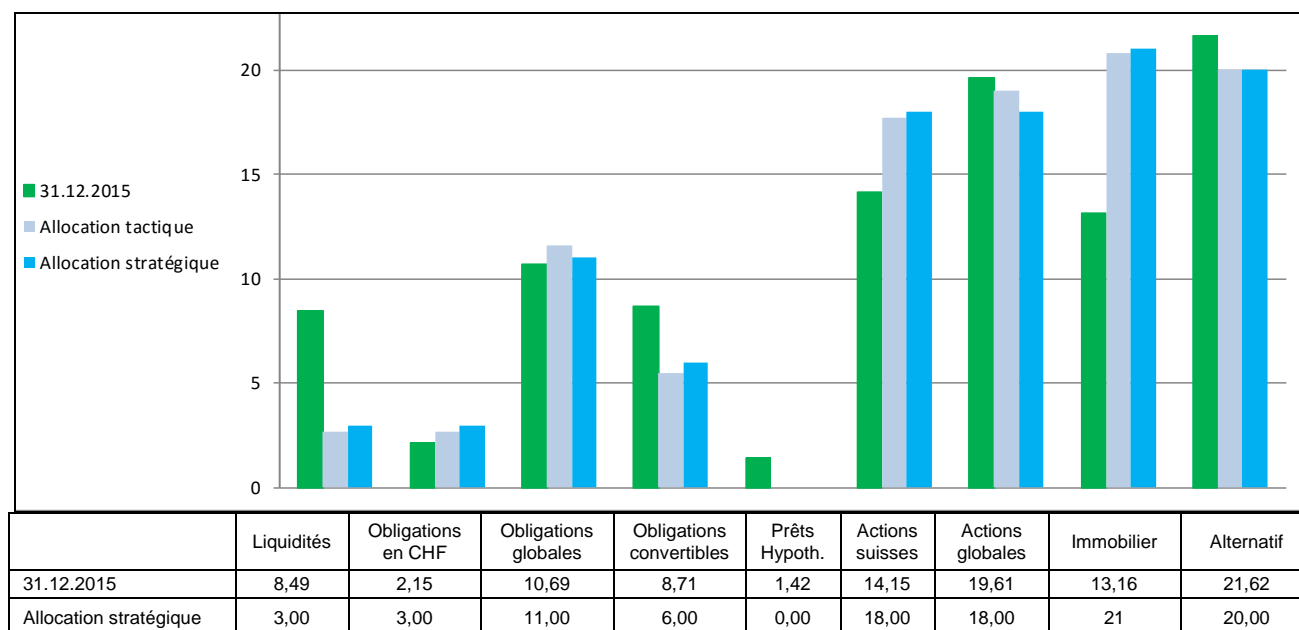
	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>ème</sup> trim.	3 <sup>ème</sup> trim.	4 <sup>ème</sup> trim.	2015
Portefeuille FISP	0.73	-2.28	-1.52	2.27	<b>-0.87</b>
Allocation stratégique	0.88	-2.01	-1.41	2.33	<b>-0.27</b>
Allocation tactique	0.87	-2.04	-1.44	2.38	<b>-0.30</b>
<b>Sous-indices</b>					
Liquidités	-0.15	-0.28	-0.25	-0.23	<b>-0.90</b>
Obligations CHF	1.98	-0.93	0.82	-0.09	<b>1.77</b>
Oblig. mon. étrangères	-4.13	-4.92	5.45	1.50	<b>-2.44</b>
Oblig. Convertibles	-6.58	-2.10	3.12	3.16	<b>-2.72</b>
Actions suisses	3.16	-2.39	-2.68	4.77	<b>2.68</b>
Actions étrangères	0.00	-3.44	-5.33	7.60	<b>-1.64</b>
Fonds immobiliers	8.16	-4.86	-1.52	2.80	<b>4.17</b>
Fonds de hedge funds	1.73	-1.22	-4.71	-0.40	<b>-4.64</b>



## Répartition par type de placement à fin 2015

Graphique 5 - L'ensemble des classes d'actifs respecte les bornes d'allocation fixées selon l'étude ALM.

L'exposition réelle aux classes actions à fin 2015 est réduite, par les mandats « overlay » déployés au 31.12.2015 qui couvrent prudemment ces risques pour environ 25% (cf. point 5.)



### 5. Analyse du résultat par source selon les postes comptables (en cours).

L'exercice 2015 se solde par un résultat net de quelque CHF -15.7 Mios.

La principale différence avec 2014 provient des résultats sur titres (notamment marché actions).

Au niveau des revenus des titres, on constate une baisse des revenus provenant d'une situation récurrente de taux bas sur les obligations, compensée par une amélioration des dividendes et revenus des fonds et produits.

L'évolution des frais (\*\*) résulte d'une double évolution, témoignant d'un exercice d'ajustement d'allocation des solutions utilisées. D'une part, du fait de l'appel à des produits et mandats au rapport coût/prestations amélioré, les frais inhérents à la gestion interne des produits sont en baisse, baisse qui ne déploie pas entièrement ses effets comptables sur 2015 du fait d'une implémentation progressive. D'autre part, le repositionnement du portefeuille nécessaire à la stratégie induit des coûts de transactions ponctuels entièrement imputés à 2015. C'est pourquoi ce poste, à la baisse en comparaison « base annualisée », et attendu à la baisse pour 2016, apparaît en hausse dans les comptes 2015 du fait des effets de prorata.

Le CP poursuit son action pour optimiser ces coûts, afin de préserver ce marqueur identitaire de « bonne gouvernance » auquel la FISP est attachée : les résultats de sa démarche en la matière ont d'ailleurs été salués par les experts mandatés en 2015 pour évaluer l'efficacité de la structure.

Il est en de même en matière de transparence, avec un rapport qui a pu être à nouveau établi « 0% opaque » selon les normes légales OPP2.

Les mandats overlays (\*\*\*) ont réduit la volatilité en préservant le ratio de sharpe (rendement ajusté au risque), malgré un résultat 2015 négatif induit par le coût des couvertures prudentielles mises en place.

En Mios CHF	2014	2015
Bénéfices sur ventes & Plus-values	89.2	29.8
Pertes sur ventes & Moins-values (dont mandats overlay)	-24.5 -14.9	-55.4 -8.9
<b>Résultat sur titres</b>	<b>64.7</b>	<b>-25.6</b>
Intérêts s/obligations + c/c	7.3	7.0
Dividendes et revenus de fonds de placements	11.9	12.0
<b>Revenus des titres</b>	<b>19.2</b>	<b>19.0</b>
Frais sur Titres internes aux Produits (**)	-7.1	-7.5
Frais sur Titres Directs	-0.6	-1.6
<b>Résultat net</b>	<b>76.2</b>	<b>-15.7</b>

(\*\*) : Les normes légales explicitent depuis 2013 les frais indirects facturés au sein des produits investis.

(\*\*\*) : Le résultat reflète l'effet des couvertures des marchés actions, conçues dans l'optique d'une gestion des risques intégrant des mesures prudentielles, justifiées par un contexte riche en facteurs d'instabilité.

## 6. Conclusions... et perspectives

Le monde n'a toujours pas digéré le Krach des subprimes de 2008, mué en crise des dettes des états, et la tempête économique et financière a pris de nouvelles formes en 2015.

Après une année où les marchés financiers ont connu de **multiples et importants épisodes baissiers**, face aux défis qui continuent à peser sur la prévoyance, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continueront à s'imposer pour les acteurs d'un 2<sup>ème</sup> pilier efficace sur le long terme.

**Ce contexte ne remet pas en cause la capacité de la FISP à réaliser sa mission de prévoyance, et renforce sa position de partenaire de référence en matière de solution 2<sup>ème</sup> pilier. Valorisant son action légitime en faveur d'une prévoyance responsable, la bonne situation financière de la Fondation a permis de :**

- Rémunérer les comptes épargne au-delà des normes (2,25% sur "minimum légal" et surobligatoire).
- Appliquer des prestations inchangées en matière de retraite (taux de conversion 7,05% à 65 ans).
- Maintenir un degré de couverture raisonnable (de quelque 105.3%).
- Renforcer les réserves pour des prestations retraite durablement attractives (taux technique prudentiel).
- Proposer une offre de plans de prévoyance à nouveau enrichie et un rapport Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses assurés.

**Après des exercices 2012 à 2014 particulièrement réussis, les résultats 2015 sont conformes à une stratégie de placement adaptée aux objectifs de prestations et impératifs techniques. La FISP aborde ainsi 2016 prête à exploiter toutes les sources raisonnables de rendement :**

- Stratégie et plan d'actions sont adaptés à une nouvelle donne : dans un contexte où les solutions faciles n'existent pas, la FISP cultive la liberté d'action d'une Fondation autonome, grâce à une gestion financière adaptée aux défis d'un contexte de taux d'intérêt bas et de marchés instables.
- Les bons résultats des années antérieures, et autant la préparation à la « prochaine crise » que l'énumération de quelques *nouveaux* facteurs d'instabilité pour 2016 (pétrole, élections, géopolitique) justifient la poursuite de ces travaux.
- Le contexte actuel confirme l'esquisse d'un écosystème 2016 aride en rendement et piégeux : le rendement raisonnable correspondant à risque bien rémunéré exigera une vigilance toujours accrue.
- Seule certitude donc, le maintien de conditions très volatiles sur les marchés, qui nécessitent de poursuivre les travaux pour adapter notre gestion à des défis toujours renouvelés : autant de problématiques qui légitiment plus que jamais la stratégie FISP menée avec constance en matière de gestion des risques et des coûts.

**L'agenda 2016 incite la FISP à continuer à faire porter ses efforts sur la mise en œuvre de tous les moyens qui permettent d'appréhender les dynamiques les plus structurantes pour l'environnement financier, afin d'en traiter au mieux les enjeux en matière de gestion de risques.**

## 7. Placements immobiliers 2015

### Résultats globaux (en Mios, postes comptables RPC 26 2015)

		2014	2015
Excédent de produit d'exploitation :	Mios Fr.	2.0	2.0
Moins-value en capital :	Mios Fr.	-1.3	-0.2
Performance totale :	Mios Fr.	0.7	1.8

### Activités principales

La FISP poursuit le **renforcement des placements immobiliers**, malgré un marché déjà bien valorisé, pour améliorer la contribution d'un domaine dont l'importance est rappelée par la dernière étude Actif-Passif ALM .

Après des années 2013-14 où la Fondation a renforcé ses **capacités internes** d'actions via arrivée au Conseil et à la Commission d'un professionnel, puis implémenté un nouveau modèle professionnel de gestion globale immobilière, 2015 est un exercice qui a permis de mener à bien 2 grands types d'actions :

- **Mise en œuvre du modèle de gestion « immobilier direct »**, s'agissant des biens existants et des projets, afin d'améliorer leur apport financier en terme de poids et rendement intrinsèque.
- **Etude et suivi d'acquisitions et de constructions immobilières**, cas échéant selon des modalités innovantes, et concrétisation à travers l'élargissement de la poche immobilière.

## **Etude et suivi d'acquisitions et de constructions immobilières :**

Pour concrétiser les ambitions de sa politique immobilière de manière à atteindre les résultats visés, la FISP s'est donné les moyens de **suivre des projets en cours** et de rechercher, étudier et trouver de **nouvelles opportunités d'investissements** compatibles avec ses objectifs.

A cet effet, elle a exploré de nombreuses pistes, et en a retenu quelques-unes qui permettent de renforcer en 2015 la part de son portefeuille d'actifs immobiliers :

- Construction : 1 immeuble à **Lausanne**, 1 immeuble à **Martigny**.

D'autres actions visent à poursuivre ce renforcement, en avançant sur les constructions à initier dès 2016 :

- Construction en projet : sur un terrain acquis, 2 immeubles à **Orbe**.
- Construction en projet : 2 immeubles au **Bouveret**. La FISP a réuni les conditions pour envisager la mise en œuvre d'un **partenariat public/privé avec la commune**.

## **Conclusion et perspectives**

La revue « ALM » a confirmé la nécessité d'agrandir la poche immobilière via des investissements conformes au niveau de rendement souhaité. Les organes FISP en charge ont défini un plan d'actions en conséquence :

- Fruit des intenses travaux menés par la commission et la Direction, l'année 2015 aura été celle de l'implémentation du modèle de gestion de la poche immobilière, avec une professionnalisation du suivi de son parc et un élargissement de ses canaux d'apports et de prospection.
- Les compétences des membres et leur implication ont permis de relever ces challenges et de concrétiser également des investissements inédits pour la FISP.

La FISP continuera de mener des actions en ce sens, qu'il s'agisse d'acquisitions, de constructions, ou de mesures pour améliorer les résultats des mandats et des biens en portefeuille.

# Rapport de gestion 2015

## Organes de la Fondation

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- Assemblée des Délégués : constituée des représentants des établissements adhérents.
- Conseil de Fondation : élu par l'Assemblée, ses 8 membres représentent les employeurs et assurés.
- Direction : organe exécutif interne de Fondation.

L'assemblée générale des Délégués tenue le 22 juin a pris connaissance des comptes 2015.

En 2015, le Conseil est composé comme suit :

### Président

M. François JACOT-DESCOMBES Délégué "employeurs"  
*Directeur général - EHC*

### Vice-Président

M. Yves VINCKE Délégué "assurés"  
*Physiothérapeute - EHN*

### Membres

M. François HAENNI Délégué "employeur"  
*Directeur Général a.i. - LBG SA*

M. Olivier DEPRAZ Délégué "employeur"  
*Architecte en retraite*

M. Olivier OGUEY Délégué "assurés"  
*Infirmier anesthésiste - HRC*

Mme Susanne OPPLIGER Déléguée "assurés"  
*Technicienne en radiologie - HRC*

M. Emmanuel MASSON Délégué "employeur"  
*Directeur RH - HRC*

Mme Carine COLLOMB Déléguée "assurés"  
*Assistante DRH - HIB*

## Conseil de fondation

En 2015, le Conseil a suivi l'évolution légale, ratifié la stratégie de placement, traité certains cas particuliers, et contribué à **améliorer une gestion des risques conformes aux buts de la Fondation.**

- Il a pris des mesures **d'organisation** pour améliorer la capacité de la FISP à atteindre ses objectifs, notamment suite aux missions de la direction.
- Il s'est donné les moyens de conduire la Fondation en **conformité** avec les exigences légales et de manière à satisfaire au niveau des responsabilités que lui confère l'importance des missions qui lui sont assignées, notamment via un **programme de formation** lui permettant d'être **éclairé sur les enjeux majeurs** du mandat dont il a la charge.
- Assumant ses responsabilités, il a assuré une gestion qui a permis à la Fondation de limiter les effets de la volatilité des marchés financiers sur son degré de couverture, tout en préservant la **qualité** de ses autres **indicateurs techniques et budgétaires.**
- Grâce à des mesures renforçant une politique de gestion en faveur des assurés, le plan ambitieux d'amélioration de prestations et services, possible grâce à des démarches complémentaires visant à optimiser la création de valeur financière sur le long terme et à renforcer les résultats en matière d'efficacité budgétaire, s'est concrétisé par la mise à disposition des assurés et adhérents d'**importantes améliorations du plan de prévoyance, à nouveau enrichi dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

## Nouvelle amélioration de prestations 1<sup>er</sup> janvier 2016

Fruit des efforts menés, malgré un contexte financier exigeant, la FISP tient le cap en faveur des assurés : après l'enrichissement du plan de prévoyance sur 2012 - 2015, **les adhérents disposent dès janvier 2016 d'une offre à nouveau améliorée (règlement), et au rapport financement/prestations toujours très attractif.**

La FISP mène une démarche active afin de renforcer durablement ses prestations, grâce à l'application des principes de bonne gouvernance qui fondent la conduite d'une Institution de **Prévoyance Responsable.**

Cette action se concrétise par une **amélioration des prestations et services en faveur des adhérents et assurés de la FISP.**

Entre 2012 et 2015, de larges possibilités ont été mises à disposition des assurés et adhérents en terme de **flexibilité des plans de prévoyance et des financements de solutions 2<sup>ème</sup> pilier attractives.**

2016 enrichit l'offre FISP sur d'importants aspects : rachats des assurés (art. 21.2) « protégés » en cas de décès ; coordination avec les autres assurances (art. 30) applicable en cas de maladie et accident ; dispositions vers l'égalité de traitement concubin/conjoint (art. 18) ; simplification du remboursement rente pont AVS (art. 13.3) ; et quelques ajustements vers les normes légales : art. 12 et 27 supprimés, rente de conjoint divorcé correspond à rente prévue par la LPP (art. 19.2).

L'ensemble de ces prestations renforcent les atouts FISP dans son secteur d'activité historique et satisfont à des attentes communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des risques, prennent une dimension particulière.

## Amélioration des prestations et efficacité budgétaire

- Gouverner, c'est prévoir : en matière de **retraite et de taux de conversion**, la FISP souhaite continuer à offrir des prestations durablement attractives.
- Si les baisses légales reflètent des problématiques techniques réelles (évolution rendement, longévité) et si la tendance générale sur le marché est une diminution des garanties retraite, hors compensation par cotisations supplémentaires (cf. Prévoyance Vieillesse 2020), les manières de répondre à ces problématiques ne sont ni uniques ni équivalentes :
  - A la FISP, une baisse du taux de conversion "minimum garanti", sans mesures assurant de distribuer les surplus, n'est pas envisagée.
  - Comme alternative à une baisse sèche du taux garanti ou à des efforts supplémentaires à demander aux deux 1<sup>ers</sup> cotisants (employés, employeurs), le Conseil analyse différents modèles visant à faire face aux évolutions des conditions techniques, tout en intégrant les aspects de gouvernance, afin de viabiliser des prestations de qualité, de manière responsable et équitable.
  - Les niveaux des taux actuellement appliqués et garantis "sans conditions" évolueront si nécessaire pour laisser la place à de telles solutions.
- En outre, grâce aux missions confiées à la direction, d'importantes économies de coûts, résultats concrets de la réorganisation menée depuis 2007, ont permis de décider d'allouer des ressources aux améliorations de prestations souhaitables pour tous.

## Direction

En réponse à la nécessité de se professionnaliser face à des exigences légales toujours plus lourdes, la direction, capacité interne loyale à disposition du Conseil, est notamment chargée de veiller aux missions suivantes :

- Gouvernance et surveillance de la Fondation.
- Efficience des mandats, qualité/coût des produits.
- Relations avec les services RH des établissements.
- Communication et information.

M. Jean-Paul GUYON occupe ce poste depuis fin 2007. Secrétaire du Conseil et des commissions, proactive dans la stratégie et l'organisation, la direction contribue à la définition, à l'exécution et au suivi du plan d'actions.

### Mission permanente, amélioration de la gouvernance et surveillance des mandats porte ses fruits :

- Source de progrès marquants et permettant de proposer aux assurés un plan de prévoyance amélioré, la FISP veille à la compétitivité des mandataires. Les appels d'offres, outre les mesures d'économies et d'optimisation de valeur en finance, continuent à améliorer le rapport coût/performance et l'efficacité.
- La revue des conditions d'exercice et rémunération des mandats menée entre 2008 et 2014 sur les sujets :
  - dépositaire global, gestion financière, réassurance,
  - conseil financier, gestion de risques et administrative,
  - réassurance des risques décès invalidité et renforcement des garanties proposées aux assurés,
  - modalités de gestion et consultant immobilier,a permis d'améliorer tous les indicateurs d'efficacité budgétaire (marge sur cotisations, taux de frais).
- Les mesures prises par la FISP pour améliorer la transparence des flux avec les partenaires et gestionnaires financiers ont été complétées :
  - Le rapport « 0% opaque » sur les frais répond aux exigences de présentation comptable.
  - Un mandat spécifique a permis de valider l'efficacité des dispositifs actuellement en vigueur pour optimiser les coûts de gestion financière, de manière concertée avec les partenaires concernés.

### Contrôle et mandat de gestion

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- BfB Fidam révision à Renens, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune,
- GiTeC Prévoyance SA à Lausanne, en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative est confiée à la BCV, secteur de la prévoyance professionnelle. Le gérant assume calcul et paiement des prestations.

### Information

Les assurés sont invités à consulter le site [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch). Ils peuvent aussi s'adresser à leur responsable RH pour les questions courantes. Si nécessaire, un contact avec les spécialistes permettra d'apporter la réponse souhaitée, quitte à interroger le Conseil de fondation.

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés qui en font la demande, tant sur des points d'interprétation réglementaire que sur leur situation personnelle de prévoyance.

La Direction coordonne les séances d'informations, à l'attention des assurés (conférence de novembre 2015) et des adhérents, sur les enjeux du 2<sup>ème</sup> pilier et les solutions de prévoyance FISP.

## Prestations

La Fondation verse les rentes suivantes :

	01.01.2016	01.01.2015
Retraite	19'259'754	16'899'671
Invalide	3'530'173	3'969'514
Conjoint	990'344	946'340
Enfants	374'842	395'094
<b>Total</b>	<b>24'155'113</b>	<b>22'210'619</b>

Elle compte 1'794 bénéficiaires de rentes.

### Comptes

Les cotisations versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à CHF 85.4 Mios, en augmentation par rapport à 2014.

Comme détaillé dans les rapports placements et immobilier, la gestion de fortune a dégagé un résultat de quelque CHF -14 Mios, réparti comme suit (Mios):

- Revenus ordinaires des placements 19.
- Résultat et Plus/moins-values sur titres -26.
- Résultat net des immeubles 2.
- Frais de gestion sur titres -9.

### Bilan technique

Selon expertise technique du 31.12.2015/01.01.2016, le taux de couverture, rapport entre engagements d'assurance et fortune, s'établit à un niveau de 105.3%, contre 110.1% en 2014, ce qui a néanmoins permis de rémunérer les comptes épargne de 2,25% d'intérêts.

L'expert en prévoyance note que la FISP a aussi utilisé les fruits de sa gestion pour renforcer sa capacité à procurer des rentes en constituant des réserves solides via utilisation d'un taux technique de 2,75% (3% auparavant), mesure intégrée dans la suite des travaux en matière de taux de conversion (cf. page précédente).

### Conclusion

La FISP continue sa mission, dans un contexte induit par la crise historique de 2008, qui nécessite de poursuivre la reconstitution de la réserve de fluctuation de valeurs.

**Grâce aux très bons rendements obtenus entre 2012 et 2014, la FISP a pu redoter sa réserve de fluctuation de valeurs. Celle-ci sert en 2015, conformément aux normes RPC 26, à amortir les impacts de marchés très volatils, atténués par des résultats de gestion financière qui contribue à préserver les actifs et le capital des assurés.**

Dans ce contexte de volatilité, les défis confortent une conduite fondée sur une gestion des risques rigoureuse et des principes de bonne gouvernance qui impliquent des choix clairs :

- un modèle propriétaire au lieu d'une délégation non maîtrisée à des parties prenantes qui ne sont pas essentielles à l'action efficace d'une institution dédiée à ses assurés ;
- une volonté de maintenir des objectifs de prévoyance de qualité, grâce à la mise en œuvre et l'exploitation de tous les moyens raisonnables nécessaires à l'optimisation du « 3<sup>ème</sup> cotisant ».